



**Inclu'Pro
Formation**



INCLU'PRO FORMATION HANDICAP & EMPLOI



inclu'pro formation • 04 99 13 76 74 • inclu'pro@aph34.org

La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Action de formation**



Initiative
Formation

Elle porte le projet :

L'Association pour Personnes en Situation de Handicap (APSH34) est une association loi 1901 fondée en 1973

Forte de son expérience et par son action, elle est aujourd'hui un partenaire reconnu sur le territoire pour son engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

L'APSH34 gère 31 Etablissements et Services sur L'Hérault, compte 800 collaborateurs et accompagne plus de 6000 personnes en situation de handicap





Inclu'Pro
Formation

Inclu'Pro l'objectif est-il ?

Inclu'Pro est une action de formation qui a pour finalité d'accompagner toute personne en situation de handicap (ou en cours de reconnaissance) :

- ✓ Ayant un projet d'emploi et / ou de formation validé
- OU
- ✓ Ayant un projet nécessitant d'être approfondi au regard de son handicap

Pour lui permettre de le concrétiser :

- ✓ par un retour direct à l'emploi
- OU
- ✓ En favorisant l'accès à une formation qualifiante

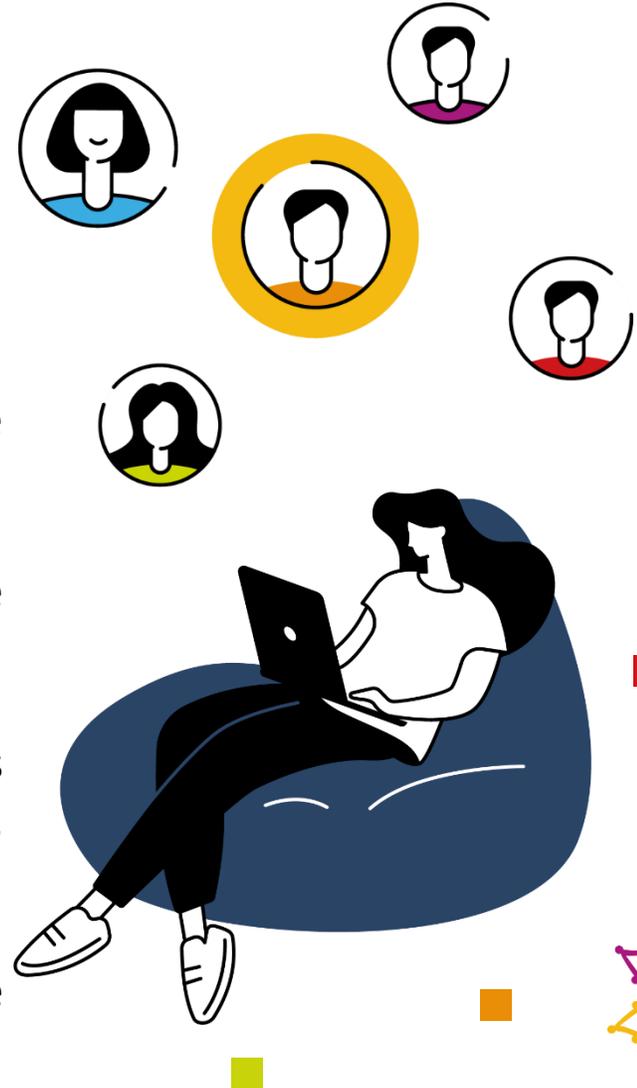




Inclu'Pro
Formation

Les principes d'Inclu'Pro

- ✓ Une complémentarité avec le droit commun
- ✓ Un parcours modulaire, individualisé, multimodal pour chaque bénéficiaire
- ✓ Un dispositif mobilisable pour tous les types de handicap, quel que soit le niveau de qualification
- ✓ Une offre de formation unique pour tous les publics : demandeurs d'emploi; salariés (public et privé), travailleurs indépendants, exploitants agricoles
- ✓ Un maillage territorial permettant de proposer une offre homogène sur l'ensemble de la Région Occitanie



Le public

Toute personne reconnue travailleur handicapé ou en cours de reconnaissance :

- ✓ Résidant sur le territoire français (nationalité Française/titre de séjour valable)
- ✓ Quel que soit le niveau de qualification
- ✓ Quel que soit le handicap
- ✓ Demandeur d'emploi inscrit ou non à Pole Emploi
- ✓ Salarié du privé/public, travailleur Indépendant, exploitant agricole, volontaire en mission de service civique, les stagiaires d'ESPO & ESRP (ex.CRP-CPO)
- ✓ A partir de 15 ans et sans limite d'âge





Inclu'Pro
Formation

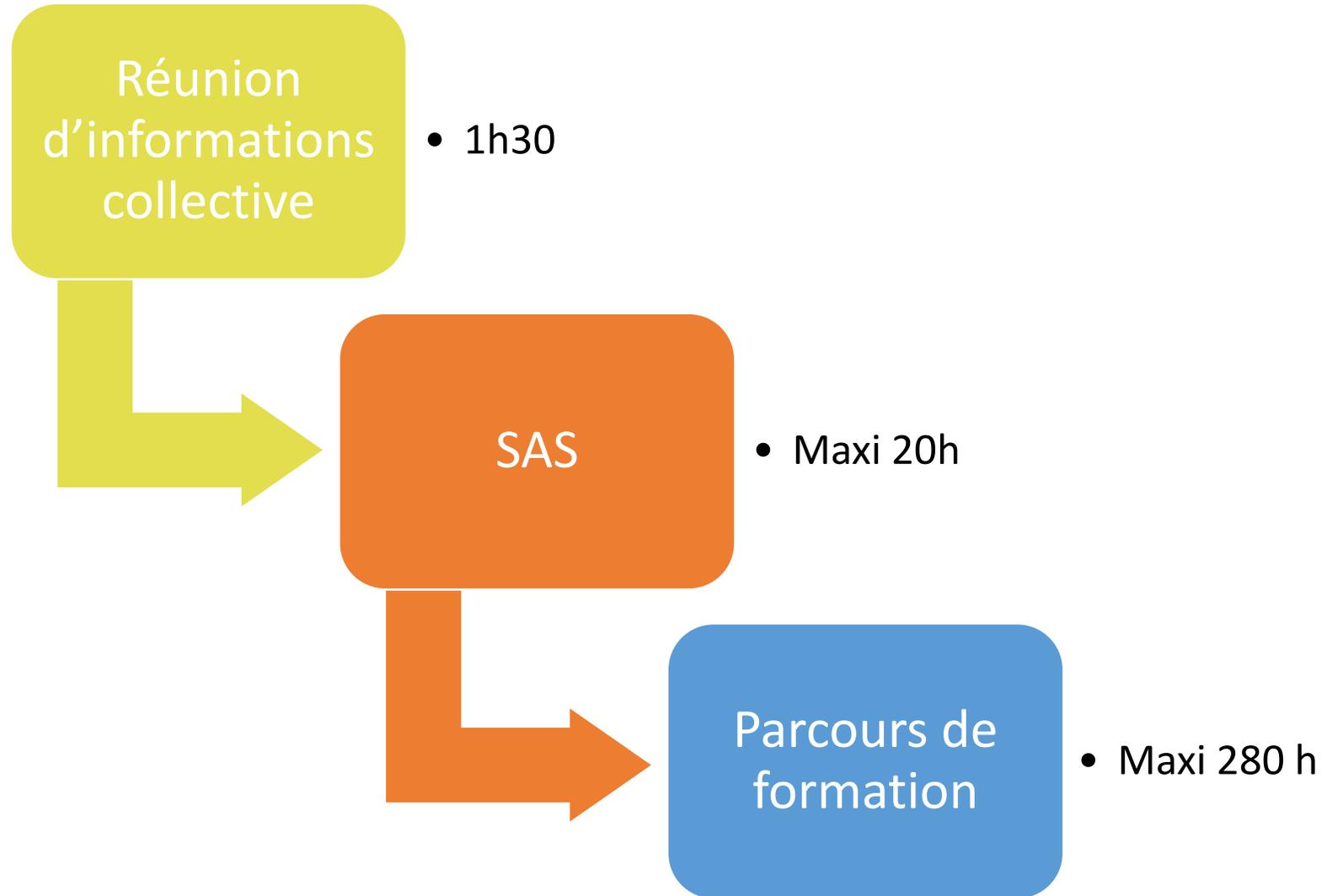
Les prescripteurs intermédiaires

L'Agefiph a souhaité élargir « la prescription » à une « intermédiation » ouverte à toute structure accompagnant une personne handicapée :

- ✓ Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales
- ✓ Le Conseil Départemental
- ✓ Les Conseillers en évolution professionnelle des actifs occupés
- ✓ Les Conseillers en insertion professionnelle des PLIE
- ✓ Le dispositif COMETE
- ✓ Les Entreprises Adaptées
- ✓ Les prestataires de l'Emploi Accompagné
- ✓ La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle de la CARSAT
- ✓ Les employeurs privés
- ✓ Les employeurs publics sous convention avec le FIPHFP (les employeurs hors convention FIPHFP doivent solliciter une prescription Cap Emploi)



L'organisation de la formation

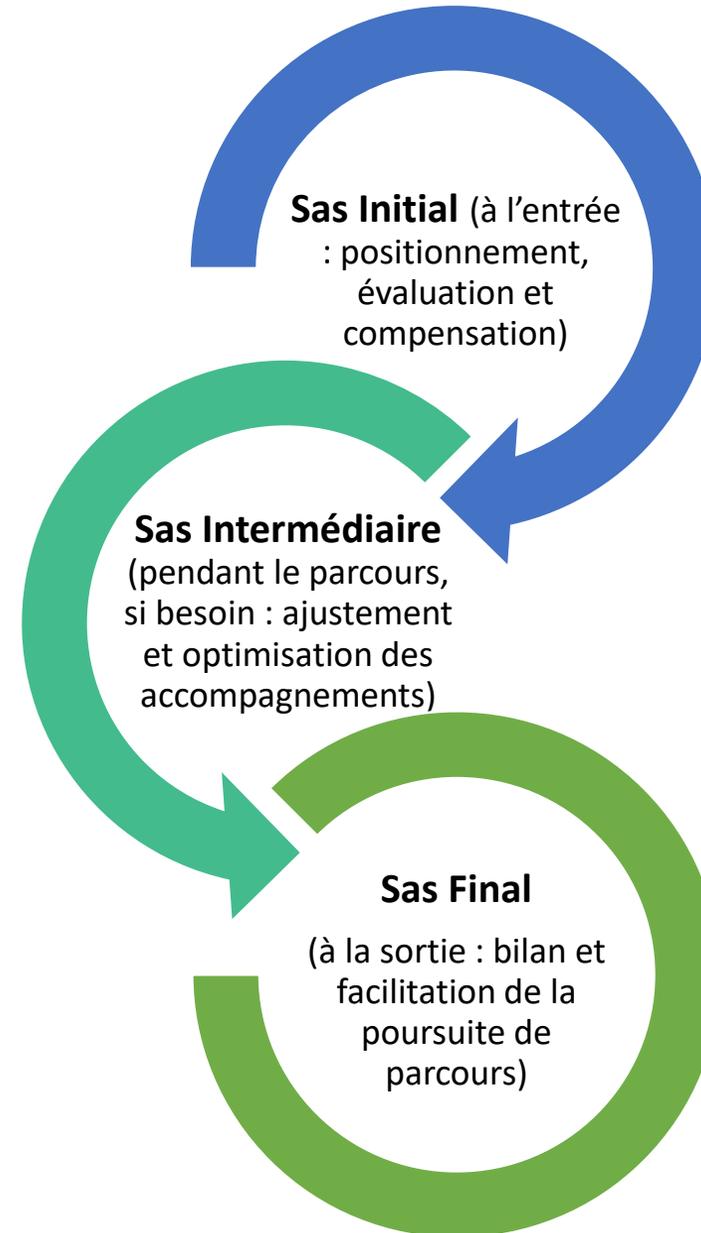


Le contenu de l'offre de formation : le SAS

Un SAS séquencé en 3 temps (20h maximum) afin d'évaluer, compenser, ajuster et faciliter le parcours de formation :

- ✓ Vérification de l'éligibilité
- ✓ Entretien individuel de positionnement
- ✓ Action de positionnement renforcé
- ✓ Individualisation et personnalisation du parcours (réajustement si nécessaire)
- ✓ Bilan et situation projetée à l'issue de l'action de formation

A l'issue du SAS, signature du contrat d'engagement entre le bénéficiaire, l'organisme de formation le prescripteur/l'intermédiaire





**Inclu'Pro
Formation**

l'organisation de la formation le parcours

- ✓ 1 formateur référent pour chaque bénéficiaire
- ✓ 12 modules de formation modularisés et individualisés
- ✓ Des périodes en entreprise de 70 heures en moyenne.
- ✓ En présentiel et/ou en distanciel
- ✓ Des temps synchrones et asynchrones
- ✓ En entrées et sorties permanentes



Le contenu de l'offre de formation : les modules

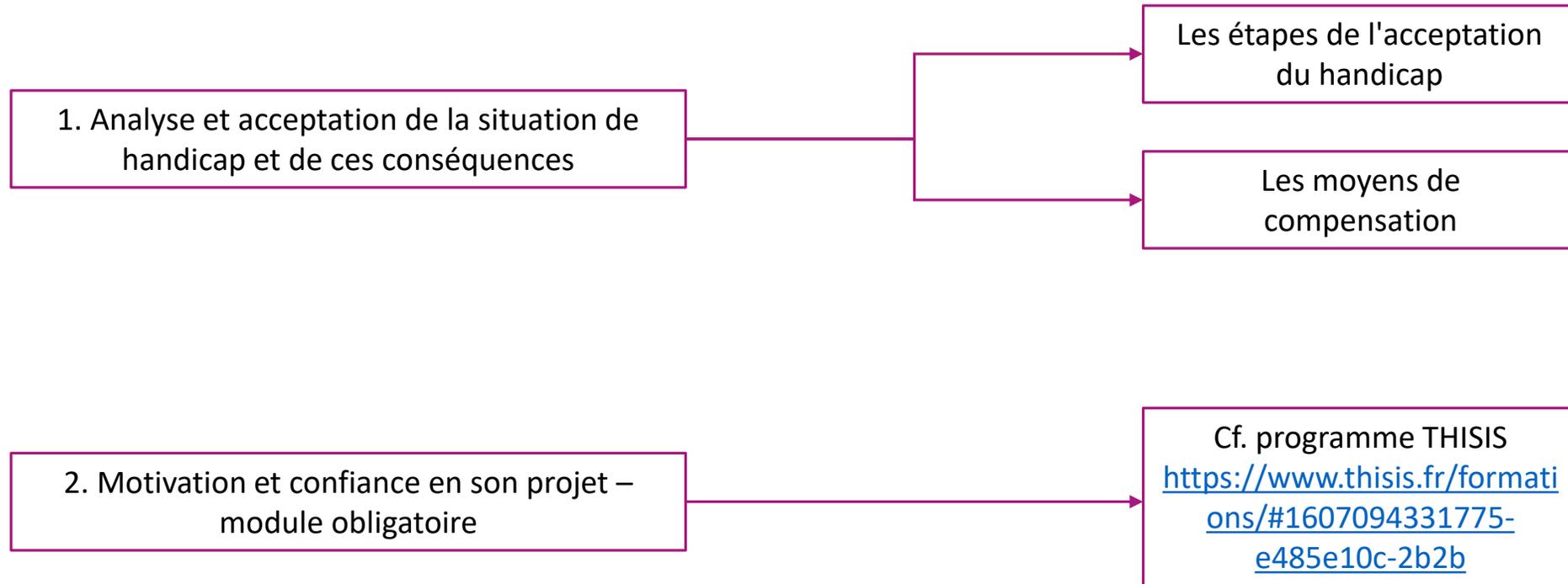
Compétences transversales

1. Analyse et acceptation de la situation de handicap et de ces conséquences
2. Motivation et confiance en son projet (*Obligatoire*)
3. Consolidation des compétences clés (*Certification Cléa possible*)
4. Consolidation & certification des compétences numériques (*Certification Cléa possible*)

Compétences professionnelles

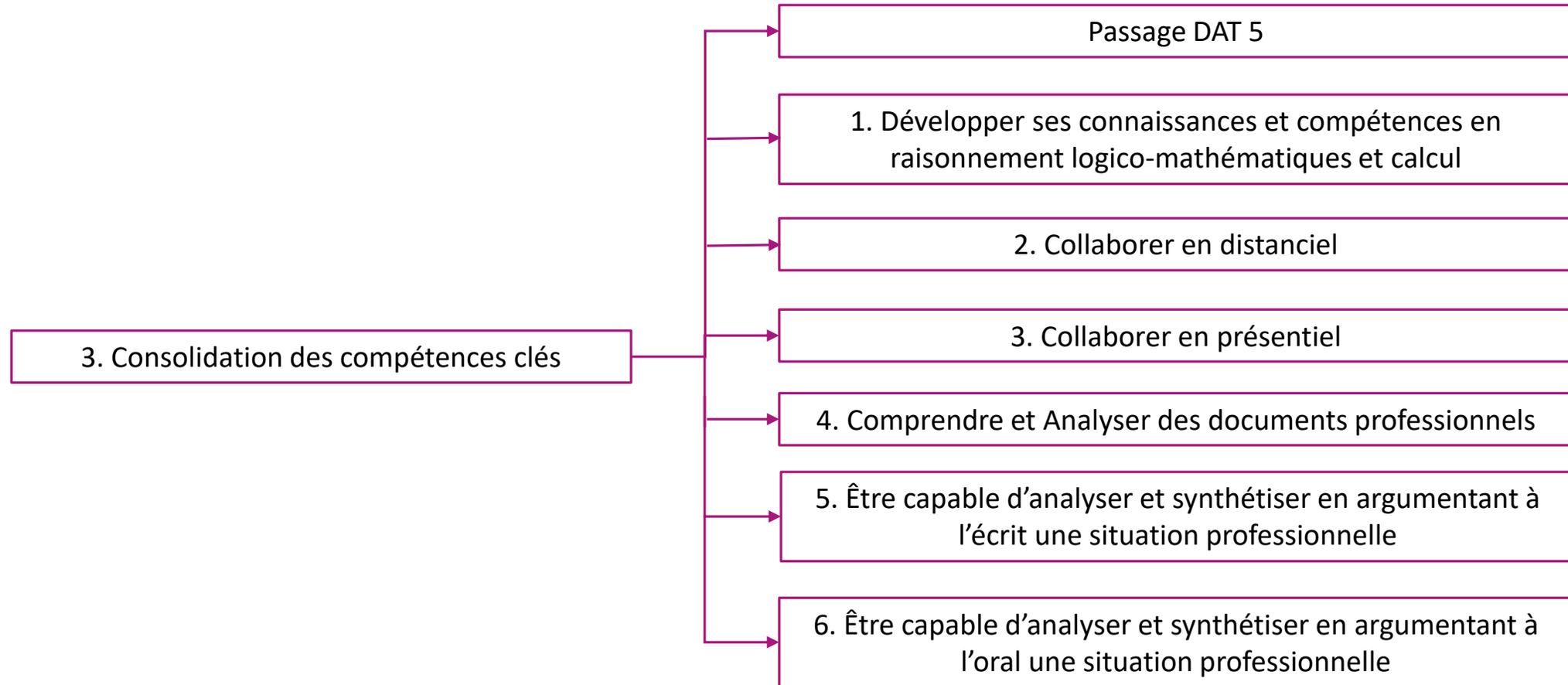
5. Techniques de recherches d'emploi
6. Découvrir et tester des métiers en tension
7. Stages en entreprise – 70h
8. Choisir l'alternance
9. Validation des compétences en prévention : secourisme /SST
10. Obtenir un titre ou un diplôme par la VAE
11. M'imaginer créateur d'entreprise & structurer mon projet
12. Développez vos opportunités grâce à « Diversifiez vos talents »
(*en distanciel uniquement*)

Le contenu de l'offre de formation : le séquençage des modules



Le contenu de l'offre de formation :

le séquençage des modules



Le contenu de l'offre de formation : le séquençage des modules

4. Consolidation des compétences numériques

Comprendre et Être capable d'utiliser internet à usage professionnel et la plateforme LMS de la formation

Connaitre et Être Capable d'utiliser différents outils bureautiques utiles sur le volet professionnel

Connaitre et Analyser les points de vigilance d'internet – Être capable de traiter et sélectionner les bonnes informations et sources

Connaitre et Comprendre les fonctions de base dans le domaine du numérique

Le contenu de l'offre de formation :

le séquençage des modules

5. Techniques de recherche d'emploi et de formation

1. Comprendre et Analyser le marché de l'emploi

2. Identifier et Comprendre le fonctionnement des ESAT, EA, IAE

3. Connaître et appliquer les techniques de rédaction du CV x 3

4. Connaître et appliquer les techniques de la lettre de motivation x 3

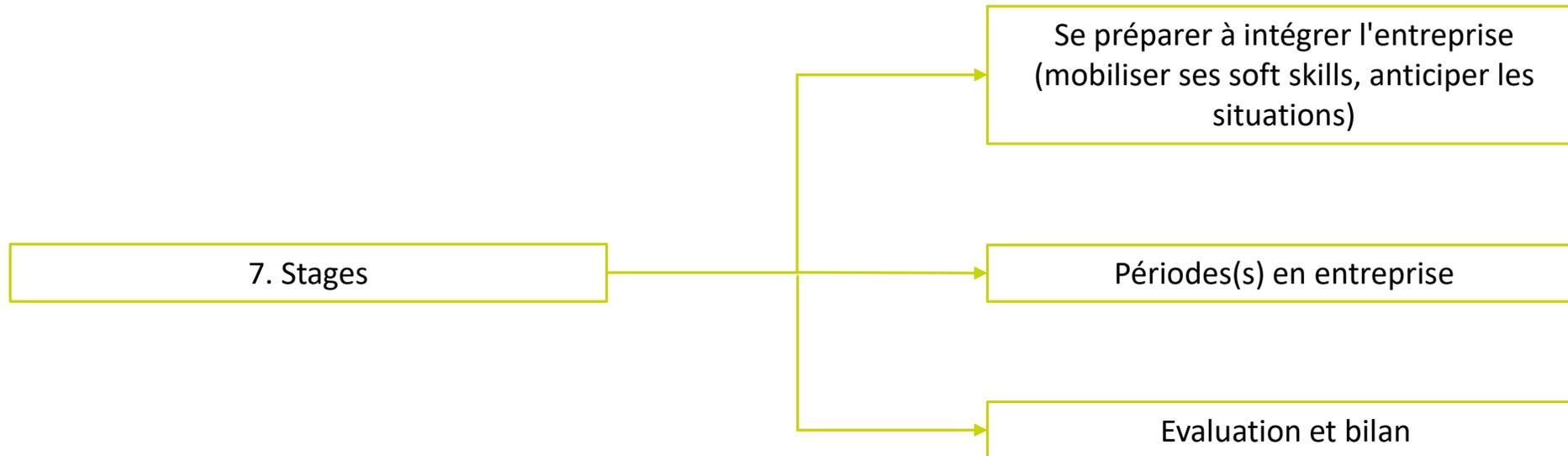
5. Connaître, analyser et utiliser les réseaux sociaux professionnels

6. Mener une démarche de prospection dans le cadre de candidatures spontanées

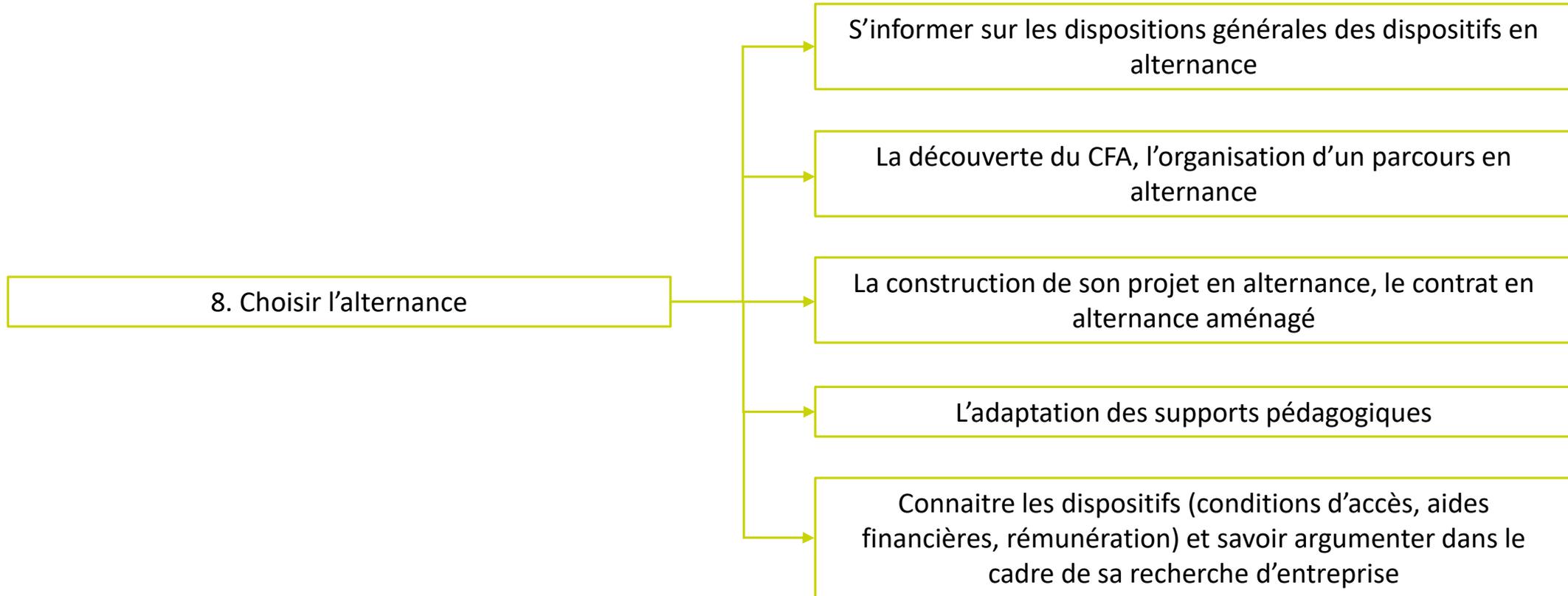
7 et 8. Être capable de rechercher et répondre à des offres d'emploi sur internet x 2

9 et 10. Être capable d'aborder mon handicap sereinement et posséder les clés pour réussir mon entretien x 2

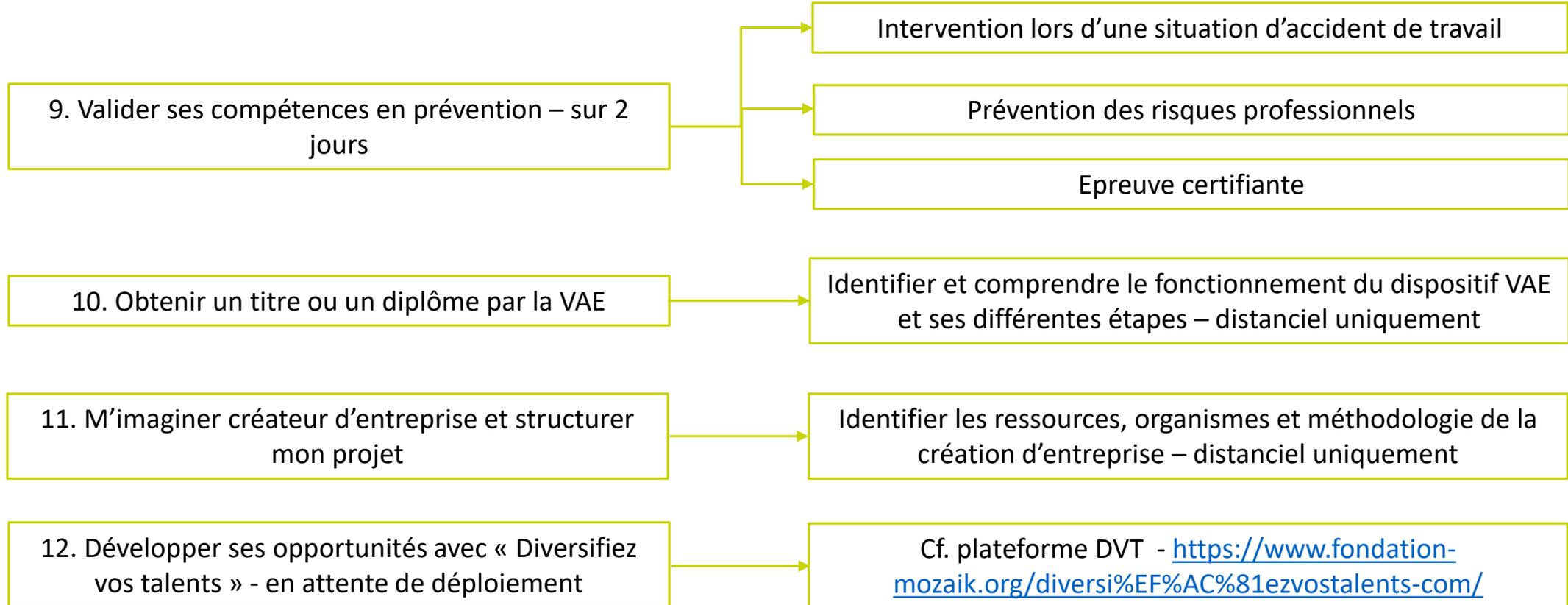
Le contenu de l'offre de formation : le séquençage des modules



Le contenu de l'offre de formation : le séquençage des modules



Le contenu de l'offre de formation : le séquençage des modules



des besoins de compensation

L'expérience de l'APSH34 dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, quel qu'en soit la nature, et une veille pédagogique et technique permanente permettent de répondre aux besoins de compensation/restrictions de chaque bénéficiaire et ainsi éviter les ruptures de parcours

Les modalités de compensation ont été envisagées en amont du démarrage de l'action.

Le SAS initial précisera les limitations potentielles et un parcours adapté sera proposé (compensation technique, rythme et modalités de la formation)

Une attention sera portée tout au long du parcours par le formateur référent aux signes évocateurs d'une souffrance physique ou psychique : le SAS intermédiaire permettra au formateur d'ajuster sa posture/sa méthode pédagogique, d'envisager une aide technique ou d'adapter les modalités du parcours aux problématiques du bénéficiaire





la durée de la formation

180 heures en moyenne (300h maximum) incluant :

- ✓ Le SAS
- ✓ Un parcours individualisé
- ✓ Les immersions en entreprise

Sur 6 mois maximum (en moyenne 3 à 4 mois)





Inclu'Pro
Formation

les lieux d'intervention

- ✓ Montpellier
- ✓ Sète
- ✓ Béziers
- ✓ Clermont l'Hérault
- ✓ En distanciel

Une intervention sur un autre lieu est envisageable en fonction des besoins identifiés par les partenaires



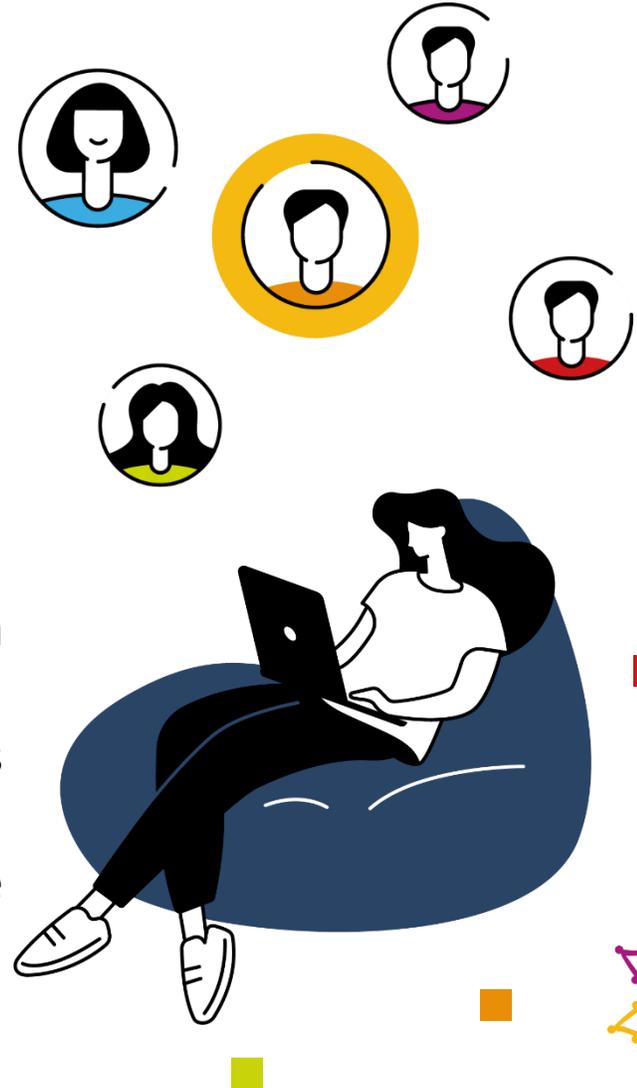


Inclu'Pro
Formation

le financement à l'aide mobilisable

L'action Inclu'Pro est intégralement financée par l'AGEFIPH (www.agefiph.asso.fr) et le FIPHPFP (www.fiphfp.fr)

Le bénéficiaire peut solliciter une aide AGEFIPH « soutien à la formation » dans le cadre d'Inclu'Pro Formation
Est cumulable avec les aides de droits commun et les différentes allocations comme le RSA, l'ASS, l'AAH et l'ARE
Elle n'entre pas dans le calcul des aides ou indemnités que le stagiaire peut percevoir par ailleurs
Elle est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph



L'aide AGEFIPH soutien à la formation

Bénéficiaires	Nombre d'heures	Montant de l'aide
DE inscrit à Pôle Emploi mais non indemnisé DE inscrit ou non à Pôle Emploi : bénéficiaires du RSA, de l'AAH, d'une pension d'invalidité ou en ALD DE non inscrit à Pôle Emploi Travailleurs indépendants Exploitants agricoles	De 40 à 180 h	315 €
		+
	De 181 à 300h	315 €
DE inscrit à Pôle Emploi en ASS ou ARE dont le montant ≤ à 635 € Salarié (dont les salariés en IJ) dont le salaire (ou l'IJ) est ≤ à 635 €	De 40 à 300 h	315 € versés en une seule fois
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi en ARE ou en ASS dont le montant est > à 635 € Salarié (dont les salariés en IJ) dont le salaire (ou l'IJ) est > à 635 € Salariés en EA (**) Agents de la fonction publique	De 40 à 300 h	Non éligibles

(**) reçoivent l'aide au poste ou l'aide à la rémunération du PIC EA (s'il est en CDDT ou contrat de mission de travail temporaire en EATT)

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi en ARE ou ASS qui s'interrompt ou diminue pendant la formation : en cours d'analyse



Inclu'Pro
formation

Inclu'Pro d'Inclu'Pro

- ✓ 4 Formateurs/Job coachs
- ✓ 1 Psychologue du travail-coordonateur
- ✓ 1 Chargée d'accueil
- ✓ 3 Assistantes administratives
- ✓ 1 Chef de mission



Réunions d'information

Les dates des prochaines réunions d'informations collectives :

- Sur Montpellier (APSH - Rue de Fès 34080 MONTPELLIER)

Tous les lundis à 10h

- Sur Béziers (CAP Emploi – 2 Allée de l'Espinouse 34760 BOUJAN SUR LIBRON)

Un mardi sur deux à 10h

- Sur Sète (CAP EMPLOI – 2 Place Delille 34200 SETE)

Un mardi sur deux à 10h

- Sur Clermont (SAMSAH TSA – Rue Hector Berlioz 34800 CLERMONT L'HERAULT)

1 Réunion par mois (la date est précisée à l'ensemble des partenaires par mail le mois précédent)

Comment orienter? Comment se renseigner?



Vous devez adresser votre fiche de prescription/d'intermédiation à l'adresse suivante :

includpro-emploi@ate-apsh34.org

Le modèle de fiche vous sera adressé par mail à l'issue de cette présentation.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Le standard d'Inclu'Pro : 04.99.13.76.74

Le Chef de mission – Florent Courtois : 06.38.36.71.08



Inclu'Pro
Formation



Merci de votre attention



**Inclu'Pro
Formation**

